

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 939

Artikel: Smog sur la ville : après l'alerte...
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après l'alerte...

(pi) Le Conseil d'Etat genevois a donc arrêté une ordonnance pour lutter contre l'accumulation de substances polluantes en ville en cas de dépassement durable des normes fédérales. Il n'a pas encore eu à passer à l'acte, mais tout est maintenant prêt, du communiqué aux panneaux à placer sur les routes. Ce canton fera par ailleurs exception en présentant dans les délais, c'est-à-dire à la fin du mois, les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour respecter les valeurs contenues dans l'Ordonnance pour la protection de l'air (OPAIR), qui deviendront contraignantes à partir de 1994.

Si on ne peut qu'applaudir à la préparation de mesures d'urgence, il ne faudrait pas que ces dernières fassent oublier que la pollution est un problème à long terme. Vues sous un certain angle, les mesures coercitives prévues par le Conseil d'Etat sont même dangereuses: elles accréditent la thèse selon laquelle ce ne sont pas vraiment les voitures, les industries ou les chauffages qui sont en cause, mais la météo. N'a-t-on pas vu lundi dernier *L'Impartial* titrer: «Sécheresse

terminée – Les problèmes de pollution réglés du même coup»? Attention donc à ne pas associer pollution et anticyclone, ce dernier n'étant que le révélateur d'une situation intolérable à long terme d'année. Car la quantité de substances chimiques et polluantes que nous rejetons dans l'air ne varie pas avec le soleil et la présence d'un «couvercle» brouillard ne fait que nous obliger à respirer nos propres déjections. Lorsque la marmite n'est plus sous pression, les polluants se dispersent dans l'atmosphère, où ils continuent à poser de graves problèmes: pluies acides, effet de serre, empoisonnement des sols.

Nous savons déjà que la généralisation du catalyseur ne suffira pas à faire respecter les normes fédérales: l'augmentation de la motorisation et celle du nombre des déplacements annulent une partie de l'effet bénéfique du pot-miracle; de plus, nombre d'installations industrielles et de chauffage ne sont pas suffisamment contrôlées.

Après les mesures d'urgence, utiles à court terme mais sans effet sur la durée,

un catalogue crédible et efficace de mesures à long terme est donc indispensable, à Genève comme dans les autres cantons. ■

Le prix du smog

L'Automobile club de Suisse (ACS) et Feu vert ont fait savoir leur opposition au règlement adopté par le Conseil d'Etat. Les deux associations relèvent notamment que ces mesures seraient nuisibles à la productivité de notre économie à cause du ralentissement imposé aux déplacements. S'il est certain que l'économie genevoise risque de souffrir d'une éventuelle application des mesures d'urgence décidées, l'absence de mesures ne risque-t-elle pas de coûter plus cher? Il faut songer à la baisse d'attractivité pour les acheteurs forains, à l'augmentation des maladies dont sont victimes les couches les plus sensibles de la population, d'où absentéisme et interventions médicales coûteuses, etc.

ment tenu les propos qui lui sont prêtés, il faut nous priver, et priver le peuple nicaraguayen, des éminents services de Klaus Jacobi.

Ceci, hors de toute politique, même sans tenir compte de ce qu'est devenue la «politique» de notre pays.

Merci de considérer ces choses.

Edmond Kaiser

VAL D'AOSTE

40 ans d'autonomie

(cfp) Combien de visiteurs suisses à la 989^e Foire de Saint-Ours, à Aoste, ont réalisé qu'ils étaient dans une localité qui est tout à la fois le chef-lieu d'une région autonome de la République italienne et un avant-poste de la francophonie? Ils étaient venus visiter un mar-

ché traditionnel et s'ils pensaient y trouver des traces de notre langue, ils furent surpris de voir des journaux aux titres effectivement français: *La Vallée*, *Le Progrès*, *La Vallée d'Aoste*, mais de constater que les deux premiers étaient rédigés essentiellement en italien et que le troisième paraît en France. Il y a bien quelques textes en français dans les hebdomadaires locaux, mais il s'agit surtout de pages rédigées par les soins du Bureau de presse et de l'Office de la langue française de la Présidence du Gouvernement régional. *Le Moniteur Valdôtain*, hebdomadaire grand format, fait exception parce qu'il a une page en français supplémentaire intitulée «Edition pour Martigny et le Valais», preuve d'un contact régulier entre les deux versants du Grand-Saint-Bernard. Cela va-t-il s'intensifier?

On connaît la route passant par le col, on connaît le tunnel routier construit dans des conditions inhabituelles grâce à la volonté de magistrats peu conformistes

dans certaines de leurs actions. Connaît-on un tunnel ferroviaire? On en avait peu entendu parler jusqu'ici et de nombreuses personnes ont été surprises par l'information diffusée à ce sujet. Le Sénat italien a en fait voté un ordre du jour le 19 décembre 1988 déjà où il est question de l'étude de faisabilité qui «vient d'être achevée avec le canton du Valais». Quelle a été la part de Sion dans cette étude? On ne la connaît pas jusqu'ici. Au surplus, et c'est intéressant aussi pour le Simplon et d'autres passages, l'ordre du jour engage le Gouvernement italien «à présenter au Parlement un rapport sur les initiatives concernant les liaisons à travers les Alpes» en plus des études en vue de la réalisation du Tunnel ferroviaire du Grand-Saint-Bernard. A noter qu'en tant que région autonome, la Vallée d'Aoste fait partie de la COTRAO (Communauté de travail des Alpes occidentales) et collabore donc avec plusieurs de nos cantons romands et la région française Rhône-Alpes. ■